

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 mai 2011

Etude INRS : Les vibrations de 6 transpalettes en question

Les transpalettes électriques à conducteur porté (TEP)¹ sont très utilisés, en particulier dans le secteur de la grande distribution et de la logistique. L'INRS a étudié le comportement de 6 TEP récents afin de connaître le niveau vibratoire auxquels ils soumettent leurs conducteurs. Les résultats montrent que ces niveaux dépassent presque à chaque fois la valeur d'action qui correspond au déclenchement d'une action de prévention. Dans de nombreux cas, les résultats sont même supérieurs à la valeur limite d'exposition de 1,15 m/s².

Les transpalettes évoluent sur des surfaces très variées, souvent irrégulières (trous, bosses, quai niveleur, passage de porte, rail...). Lorsque le conducteur de l'engin circule sur ces revêtements, des vibrations et des chocs importants sont transmis au poste de travail.

L'objectif de cette étude était de réaliser un état de l'art des performances de la suspension des TEP du marché afin de juger de leur efficacité, et de montrer quels sont les facteurs influant le plus sur l'exposition vibratoire du cariste.

Les résultats ont révélé que certaines machines sont équipées d'une suspension efficace. Néanmoins, même pourvues de ces suspensions, l'exposition vibratoire peut dépasser la valeur limite journalière de 1,15 m/s². L'étude confirme également que la vitesse de circulation et l'état du revêtement des voies empruntées constituent les paramètres prépondérants de l'exposition vibratoire du salarié. C'est pourquoi l'entretien des sols et une vitesse de circulation la plus basse possible sont des mesures de prévention nécessaires.

De plus, les essais ont attesté, pour les 6 TEP testés, que les valeurs d'émission vibratoire annoncées par les fabricants dans la notice utilisateur étaient correctes. Celles-ci peuvent servir de critère de choix aux utilisateurs, puisqu'elles ont été corrélées à des valeurs d'exposition. En définitive, plus la valeur d'émission vibratoire est faible, meilleure est l'isolation vibratoire au poste de conduite pour le travailleur.

Contact presse : Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – damien.larroque@inrs.fr

A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 par la CNAMTS, administrée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 650 personnes sur 2 centres : à Paris (220 personnes) et en Lorraine (430 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Savoir, informer, former et accompagner.

¹ Transpalette électrique essentiellement dédié aux opérations de chargement/déchargement des camions, dont le conducteur est porté par une plate-forme suspendue située à l'arrière de l'engin, qui peut soit être rabattable soit fixe et carénée.